



MAIRIE
DE
DRAILLANT

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 25 février 2019

Heures d'ouverture :
Lu et Me : 10h - 17h sans
interruption
Ma et Je : 13h30 - 17h
Ve : 14h - 18h
2^{me} samedi du mois : 9h - 12h
E-Mail : mairie.draillant@orange.fr

74550

☎ 04.50.72.40.91 📠 04.50.72.29.16

Présents : CHESSEL Lucien, GENOUD Pascal, MAURICE Claude, BERNADON Bernadette, GAULTIER Katherine, LACROIX Benoit, LACROIX Jean-Charles, MARCLAY Nathalie.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DUPRAZ Gérard, MAION Yannick, PONCET Jean-Marc, TAPIÉ Stéphane.

Pouvoirs de Emmanuelle BUFFET à Pascal GENOUD et de Jean-Marc PONCET à Bernadette BERNADON.

Madame Bernadette BERNADON a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 10 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU C.C.A.S.

Le Conseil Municipal ayant décidé la dissolution du C.C.A.S. au 31 décembre 2018, il revient au conseil municipal de valider les documents budgétaires de l'exercice 2018.

Monsieur Claude MAURICE, Adjoint au Maire en charge des Finances, présente les documents budgétaires de l'année 2018.

Il informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le receveur municipal et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif du budget principal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du C.C.A.S. pour l'exercice 2018.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, hors de la présence du Maire, approuve le compte administratif 2018 du C.C.A.S. Le solde de clôture présente un excédent de fonctionnement qui sera réintégré au budget principal de la commune.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur Claude MAURICE présente les documents budgétaires de l'année 2018.

Il informe le conseil municipal que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif du budget principal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion pour l'exercice 2018.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal, après examen du compte administratif établi par la commune, et hors de la présence du Maire, approuve le compte administratif 2018.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 177.657,03 € et un excédent d'investissement de 158.836,51 €. Le conseil municipal décide d'affecter un montant de 100.000 € de l'excédent de fonctionnement en réserve d'investissement, le solde étant repris en fonctionnement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur Claude MAURICE, après avoir commenté le projet de budget, demande au Conseil Municipal de se prononcer. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget.

Ces documents sont à disposition des administrés en mairie et librement consultables.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2019 à savoir :

- taxe d'habitation 10,46 %
- taxe foncière (bâti) 10,43 %
- taxe foncière (non bâti) 61,01 %

PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Le conseil municipal décide de constituer des provisions pour créances douteuses afin de lisser les sommes non recouvrées sur plusieurs exercices. Une méthode statistique est retenue pour le calcul de la provision.

PLAN DE FINANCEMENT DU SYANE

Dans le cadre des travaux d'électrification du Liège, le Conseil Municipal valide la participation financière prévisionnelle de la commune s'élevant à 57.943 € et les frais généraux à 3.321,00 €.

RAPPORT DE LA CLECT DE THONON AGGLOMÉRATION

Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Thonon Agglomération en date du 11 décembre 2018, qui retrace le coût des charges transférées, en fonction de la définition de l'intérêt communautaire. Suite à la restitution aux communes des compétences de gestion du relais d'assistantes maternelles et du réseau des bibliothèques, l'attribution versée à la commune est revalorisée.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA GESTION D'UN RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Monsieur le Maire expose que le périmètre de l'intérêt communautaire de l'action sociale de Thonon Agglomération voit les Relais d'Assistants Maternels (RAM) relever

des communes. C'est ainsi que depuis le 1er janvier 2019, ce service est restitué pour revenir dans le giron des compétences des communes membres de l'ancienne communauté de communes des collines du Léman. Il est proposé la prise en charge de cette mission de service par la communauté d'agglomération, et une facturation consécutive aux communes concernées. Le conseil municipal valide cette prestation de service pour la gestion du RAM.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA GESTION D'UN RÉSEAU INTERCOMMUNAL DE BIBLIOTHEQUES

De la même façon, la compétence de la gestion du réseau des bibliothèques revient aux communes membres de l'ancienne communauté de communes des collines du Léman. Le conseil municipal valide la convention de prestation de service avec Thonon Agglomération qui gèrera le réseau des bibliothèques et refacturera le service aux communes concernées.

CONTRAT GROUPE DE PRÉVOYANCE PAR LE CDG74

Le Conseil Municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour un contrat groupe de prévoyance que le CDG74 va engager. A l'issue de la procédure, la commune aura le choix d'adhérer ou non.

GESTION DES POINTS D'EAU INCENDIE

Monsieur le Maire propose de confier au Syndicat des Eaux Moises et Voirons (SEMV) la gestion des points d'eau incendie. Le conseil municipal approuve cette proposition.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Des demandes de subventions seront effectuées pour l'acquisition de signalisation lumineuse rappelant la vitesse réglementaire ainsi que pour des travaux de voirie.

QUESTIONS DIVERSES

- Inauguration du four à pains par les Draillanis le dimanche 17 mars 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Lucien CHESSEL



